

Strasbourg, le 9 octobre 2018

Objet : -Evaluation CP/CE1
-Accompagnement des élèves porteurs de handicap

Monsieur le DASEN par intérim,
Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint,

Suite au report de l'audience prévue le 3 octobre, et n'ayant donc pu vous rencontrer au plus vite, le SE-Unsa 67 vous fait part de ses revendications concernant deux sujets actuellement cruciaux dans les écoles. En effet, c'est en ce moment, et chaque jour, que les questions ci-dessous se posent sur le terrain.

1. Les évaluations CP/CE1.

Nous demandons pour les collègues concernés :

- une compensation de 10h pour le temps qu'exige la saisie des résultats ;
- que les 2 heures de réunion préliminaire soient déduites des 18h d'animations pédagogiques ;
- pour les directeurs et EMF concernés : une compensation de ce temps de saisie ;
- le report de la date limite de saisie au 19 octobre.

2. L'accompagnement des élèves porteurs de handicap.

Suite aux résultats alarmants de notre sondage, résultats qui vous ont été adressés, nous demandons :

- un bilan actualisé de la couverture des notifications d'accompagnement.
- une explication claire sur les critères de priorité d'affectation des AVS
- et surtout, pour les élèves non accompagnés, un aménagement de la scolarisation (partielle ou reportée à l'arrivée de l'AVS)

J'espère qu'un dialogue direct et sincère pourra avoir lieu au plus vite, de vive voix, afin de solutionner ces préoccupations réelles de nos collègues.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'assurance de ma considération respectueuse.



Anne-Marie HALLER
Secrétaire générale du SE-Unsa du Bas-Rhin